

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le lundi 8 avril 2024 à 20 h 20.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 8 avril 2024.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
Monsieur André Bilodeau, conseiller  
Madame Josée Asselin, conseillère  
Madame Solange Lapointe, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Est absent monsieur le conseiller François Bergeron

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12966-04-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbaux**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Vidange des bassins d'épuration – octroi de contrat
  - 4.2 Mandat de stabilisation d'érosion sur la rivière Malbaie et rue Maisonneuve.
  - 4.3 Annulation de l'appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du terrain de pétanque
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Vente de terrain à Construction Éclair et abrogation de la résolution no 12502-09-22
  - 5.3 Désignation d'un émissaire de la langue française
  - 5.4 Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française
  - 5.5 Embauche d'un journalier surnuméraire
  - 5.6 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme accèslogis de l'OMH de Charlevoix-Est – États financiers 2023
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – 50 rue Saint-Philippe

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

---

7.2 Stratégie municipale d'économie d'eau potable - Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable

### **8. Sécurité publique**

### **9. Loisirs, culture et tourisme**

### **10. Avis de motion et règlements**

### **11 Comptes**

11.1 Ratification des déboursés et salaires de mars 2024

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mars 2024

### **12. Divers et période de questions**

### **13. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 12967-04-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 25 mars 2024.

## **4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS**

### **4.1. VIDANGE DES BASSINS D'ÉPURATION – OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION N° 12968-04-24**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de vidanger le bassin d'épuration no 3 de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Simetech Environnement inc. en date du 8 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au surplus réservé — vidange des bassins ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat à Simetech Environnement inc. pour vidanger le bassin d'épuration no 3 pour un montant de 100 265,36 \$ taxes incluses, comprenant mobilisation-démobilisation, sac de déshydratation et pompage et déshydratation des boues;

De transmettre une copie de la présente résolution à Simetech Environnement.inc. ainsi qu'à Benoît Côté CPA.

### **4.2. MANDAT DE STABILISATION D'ÉROSION SUR LA RIVIÈRE MALBAIE ET RUE MAISONNEUVE RÉSOLUTION N° 12969-04-24**

---

CONSIDÉRANT QUE les pluies abondantes du 18 décembre 2023 ont créé une érosion majeure causée par en bordure de la rivière Malbaie et la rue Maisonneuve;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir, car la conduite d'eau potable desservant Clermont et une partie de La Malbaie si situe sous la rue Maisonneuve, que la bande riveraine est sablonneuse et dégarnie, ce qui fait craindre qu'un autre coup d'eau ou pluies diluviennes viennent atteindre la conduite d'eau potable, ou du moins aggraver la situation de sécurité de la conduite;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

---

CONSIDÉRANT la soumission de Fernand Harvey et Fils inc. du 28 mars 2024 pour effectuer les travaux de stabilisation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

CONSIDÉRANT les autorisations ministérielles confirmées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat à Fernand Harvey et Fils inc. pour effectuer les travaux d'urgence de stabilisation de l'érosion sur la rivière Malbaie au montant de 65 000 \$ taxes non incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution à Fernand Harvey et Fils inc.

### **4.3. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE PÉTANQUE RÉSOLUTION N° 12970-04-24**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation pour le réaménagement de son terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent le seuil au-delà duquel un appel d'offres public est requis ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation constitue un motif valable et suffisant pour la Ville d'annuler le processus d'appel d'offres sur invitation ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'annuler l'appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du terrain de pétanque et de rejeter toutes les soumissions ouvertes le 15 mars 2024, et ce, pour les motifs indiqués au préambule de la présente résolution.

## **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION N° 12971-04-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

• Club Lions (partenariat et brunch)	170 \$
• ESDP – Gala Reconnaissance	150 \$
• SACC (tournoi de golf)	180 \$
• Commandite Clermontaine 2024	300 \$
• L'Envol de Charlevoix	500 \$
• Club cardio santé	50 \$

### **5.2. VENTE DE TERRAIN À ÉCLAIR IMMOBILIER INC. ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 12502-09-22 RÉSOLUTION N° 12972-04-24**

---

CONSIDÉRANT la résolution no 12502-09-22 autorisant la vente d'un terrain situé dans le parc industriel à Éclair Immobilier inc.;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle promesse d'achat a été signée pour certaines modifications concernant la superficie et de réservation de terrain excédentaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vend à Éclair Immobilier inc. un terrain situé dans le parc industriel de Clermont, un

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

---

terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 3 256 591 au cadastre du Québec, dont la superficie approximative est de 6 720 mètres carrés pour un coût approximatif 81 126,36 \$ taxes incluses et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 14 mars 2024 ;

D'abroger la résolution no 12502-09-22;

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à Éclair Immobilier inc.

### **5.3. DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE RÉSOLUTION N° 12973-04-24**

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique linguistique de l'État le 22 février 2023;

ATTENDU QUE La Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration est entrée en vigueur le 1er juin 2023;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique linguistique de l'État, la Ville de Clermont doit désigner un émissaire de la langue française au sein de l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal désigne la directrice générale, madame France D'Amour, à titre d'émissaire de la langue française pour la ville de Clermont.

### **5.4. PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE L'ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE RÉSOLUTION N° 12974-04-24**

---

CONSIDÉRANT que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (loi 14) a été sanctionnée le 1er juin 2022, modifiant la Charte de la langue française, et qu'elle instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;

CONSIDÉRANT qu'en vue de l'application et du contrôle des dispositions de la Charte de la langue française, les organismes municipaux doivent adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations en vertu de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Clermont en vertu de la Charte de la langue française.

### **5.5. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER RÉSOLUTION N° 12975-04-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'embaucher monsieur Manuel Gonzalez Leblanc à compter du 22 avril 2024 à titre de journalier surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Manuel Gonzalez Leblanc.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

---

### **5.6. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – ÉTATS FINANCIERS 2023 RÉSOLUTION N° 12976-04-24**

---

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément de loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % du coût du programme pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport des états financiers 2023 du programme de supplément de loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT QUE le solde de fin d'année 2023 pour la Ville s'élève à (- 4 034 \$) ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont accepte le rapport des états financiers 2023 du programme de supplément de loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

QUE la présente résolution soit adressée à la SHQ ainsi qu'à l'OMH de Charlevoix-Est.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 50 RUE SAINT-PHILIPPE RÉSOLUTION N° 12977-04-24**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 50 rue Saint-Philippe, lot 3 256 908 du cadastre du Québec afin de réputer conforme la construction d'une nouvelle galerie dans la cour latérale droite du terrain à une distance de 85 centimètres alors que la distance minimale prescrite est de 1,5 mètre ou 150 centimètres;

CONSIDÉRANT QUE cette galerie sera située sur le mur donnant sur l'espace de stationnement détenu par servitude;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une sortie importante pour l'ajout de logements dans ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure n'entraîne pas de danger pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal acceptent la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 50 rue Saint-Philippe;

QUE la présente résolution soit adressée à l'inspecteur municipal, monsieur Julien Lavoie.

### **7.2. STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

---

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9. LOISIRS CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MARS 2024  
RÉSOLUTION N° 12978-04-24**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mars 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés de mars 2024 au montant de **1 023 574,03 \$** (*chèques manuels : 600,00 \$ + prélèvements 1 022 974,03 \$ + remboursement de taxes 0,00 \$*) ainsi que le versement des salaires de mars 2024 au montant de **98 151,32 \$**.

**11.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-03-2024  
RÉSOLUTION N° 12979-04-24**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mars 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **160 871,28 \$** (*170 174,84 \$ - chèques annulés : 9 303,56 \$*).

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION N° 12980-04-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 55.

(Copie originale signée)

\_\_\_\_\_  
**Luc Cauchon  
Maire**

(Copie originale signée)

\_\_\_\_\_  
**France D'Amour  
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale